



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

## **Arrêté n° 2024-412-PM**

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le Samedi 03 Août 2024 lors de la Fête de la Moule à Port-Giraud .**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Monsieur François BROUSSEAU président de l'association « Le Réveil Plainais » dont le siège social est situé 4, rue Jean Moulin 44770 La Plaine sur Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion de la Fête de la Moule, le samedi 03 Août 2024 de 17h00 au dimanche 04 Août à 02h00, sur le Parking de Port-Giraud, Boulevard de la Tara.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur François BROUSSEAU en sa qualité de président de l'association « Le Réveil Plainais » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion de la Fête de la Moule qui aura lieu le samedi 03 Août 2024, sur le Parking de Port-Giraud, Boulevard de la Tara.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le samedi 03 Août 2024 de 17h00 au dimanche 04 Août à 02h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur François BROUSSEAU président de l'association « Le Réveil Plainais »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 09 Juillet 2024

Séverine MARCHAND,  
Maire

